

!!!! ATTENTION Pas de Vestiaire, ni Douche !!!! sur le site

REGLEMENT TRAIL DES ILES 2024 DU 15 SEPTEMBRE 2024

ARTICLE 1 : PARTICIPATION :

Sur les 4 TRAILS : la participation implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. Du fait de son inscription le concurrent donne à l'organisation le droit d'utiliser toute photo concernant l'épreuve dans le cadre de la promotion de celle-ci.

Chaque participant devra **remettre son Parcours de Prévention Santé de moins de 3 mois à la date du Trail, Plus de certificat médical (attention NOUVEAU FORMALISME OBLIGATOIRE au 01/09/2024 document à établir obligatoirement à l'adresse <https://pps.athle.fr/>)**

Plus de certificat médical, PPS exigé

Le cas échéant, son inscription ne pourra être prise en compte.

ARTICLE 2 : INSCRIPTIONS :

Clôture des inscriptions : le 11 septembre 2024 à minuit

Des inscriptions sur place seront possibles si les quotas par course ne sont pas atteints, ceux –ci sont de :

INTERSPORT Trail 21 kms : 200

INTERSPORT Trail 12 kms : 200

PINK Trail 5 kms : 100

Trail Découverte 5 kms : 100

ARTICLE 3 : PARCOURS DE PREVENTION SANTE ou LICENCE FFA:

Chaque concurrent doit déposer son **Parcours de Prévention Santé de moins de 3 mois à la date du Trail** ou sa licence **FFA compétitive 2024/2025. Seules les licences FFA**, sont valables (licence compétition en cours de validité), **licences triathlon ou autres ne sont pas acceptées**. La remise de la pièce administrative se fait par internet lors de votre inscription et uniquement. Une confirmation doit vous être envoyée par mail pour la validité de l'inscription sinon nous contacter

ARTICLE 4 /RETRAIT DES DOSSARDS :

Le samedi 14 septembre 2024 et dimanche 15 septembre au point retrait dossards chapiteau au parc des îles, Boulevard des Frères Leterme Henin Beaumont (Aquaterra)

Trail 22 kms : Samedi 15 septembre de 14h00 à 15h00 et dimanche 16 de 7h30 à 8h15

Trail 12 kms : Samedi 15 septembre de 14h00 à 15h00 et dimanche 16 de 7h30 à 8h45

Pink Trail 5 kms : Samedi 15 septembre de 14h00 à 15h00 et dimanche 16 de 7h30 à 9h15

Trail découverte 5 kms : Samedi 15 septembre de 14h00 à 15h00 et dimanche 16 de 7h30 à 9h15

La pièce d'identité sera exigée. Le retrait pour un autre concurrent est autorisé sur présentation de la carte d'identité du dit concurrent.

ARTICLE 5 : HORAIRES:

Trail 22 kms. Départ 8H30 en face du Parc (à 50 mètres).

Trail 12 kms Départ 9h00 en face du parc.

Trail Découverte 5 kms : Départ 9h30 en face du Parc de minimes à vétéran. Récompenses aux 5 premiers du scratch uniquement

Pink trail 5kms (Réservé aux femmes uniquement) Départ 9h30

ARTICLE 6 : EQUIPEMENT :

Tout participant au TRAIL COMMUNAUTAIRE devra s'équiper en fonction de la météo. Une réserve d'eau type gourde ou poche de 1 litre est obligatoire ainsi qu'une base alimentaire (barre de céréale ou autre) un téléphone portable pour les secours est également obligatoire.

ARTICLE 7 : BALISAGE :

Le balisage au sol sera effectué à base de peinture à base de plâtres (écologique) et de rubalise.

ARTICLE 8 : SECURITE :

La sécurité sera assurée par des signaleurs placés au long du parcours à des endroits stratégiques. Les routes seront fermées par des signaleurs avec arrêté municipal. L'assistance médicale sera composée de la FFSS d'Henin Beaumont sera là pour vous avant la course, sur le parcours ainsi qu'à l'arrivée. Tout participant se doit de signaler un coureur en difficulté au poste le plus proche ou par téléphone à partir du numéro sur le dossard et signaler sa position. En cas de mauvais temps ou tout autre condition pouvant nuire à la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou bien d'annuler l'épreuve. Aucun remboursement ne sera alors effectué.

ARTICLE 9 : RAVITAILLEMENT :

Il n'y a aucun ravitaillement intermédiaire

Le trail 22 kms et 12 kms se font en autosuffisance. Un ravitaillement post trail est prévu à l'arrivée au chapiteau.

ARTICLE 10 : CLASSEMENT ET RECOMPENSES :

La présence des participants récompensés est obligatoire. En cas d'absence les prix seront acquis par l'organisation. Un lot souvenir sera offert à chaque participant. Chaque premier de chaque catégorie sur chaque trail (homme et femme) sera récompensé. Pas de sous-catégorie (senior 1, sénior 2.....)

ARTICLE 11 : SANCTIONS :

Tout participant surpris lors de l'épreuve à jeter des papiers ou autre détritrus, faisant preuve d'anti-sportivité ou manquant de respect aux bénévoles sera disqualifié. (Aucune réclamation possible). Le projet de TRAIL COMMUNAUTAIRE s'inscrit dans le respect du développement durable, vous aurez pour obligation de trier vos déchets lors des ravitaillements dans les cartons appropriés (biodégradable, recyclable et autres).

ARTICLE 12 : ASSURANCE ET RESPONSABILITE :

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante ou en cas de vol.

ARTICLE 13 : CHRONOMETRAGE:

Le chronométrage à puce sera réalisé par la Société Oxybol.

ARTICLE 14 : CATEGORIE D AGES POUR LES TRAILS :

Trail découverte 5 kms pour Minimes à Vétérans (récompenses pour les 5 premiers scratches tout confondus

PINK Trail 5 kms : pour cadette à vétéran (récompenses pour les 5 premières scratch tout confondu)

INTERSPORT Trail 22 kms : pour cadet à vétéran

INTERSPORT Trail 12 kms : pour junior à vétéran



Tentez le Défi 2024 !

Le Défi consiste à réaliser le Trail des îles et le Trail de la St Nicolas. Il y aura un cumul des temps et une récompense supplémentaire aux 5 premières féminines et aux 5 premiers masculins. (sur le Hard et le Small) 2 défis sont proposés :

Hard : Trail des Îles 22 kms et Trail St Nicolas 23 kms

Small : Trail des Îles 13 kms et Trail St Nicolas 16 kms

! la participation au Défi oblige l'inscription dès l'inscription au Trail des Îles. Si vous prenez des inscriptions séparées aux deux trails, vous ne ferez pas parti du classement défi.

COURSES	CATEGORIES	TARIF	DEPART	Fin retrait dossards
TRAIL 22 kms	J/E/S/V	20 euros	8h30	7h45
TRAIL 13 kms	C /J/E/S/V	15 euros	9h00	8h45
Trail découverte 5 kms	M/C/J/S/V	8 euros	9h30	9h15
TRAIL 5kms	M/C /J/E/S/V	8 euros	9h40	9h15
Défi Hard Trail des îles 22k et St Nicolas 23K	J/E/S/V	35 EUROS 10% de remise	Inscription dès le trail des îles	
Défi Small Trail des Îles 13k et St Nicolas 15K	C/J/E/S/V	27 euros 10% de remise	Inscription dès le trail des îles	

CATÉGORIES ÂGE 2024-2025

Valable du 1er septembre 2024 au 31 août 2025

CATÉGORIES 2024-2025	AGES	ANNÉES	DIST. MAX	CODES FFA
Baby Athlé	- 7 ans	2019 et après	-	BB (U7)
École d'Athlétisme	7 à 9 ans	2016 - 2018	-	EA (U10)
Poussin	10 et 11 ans	2014 - 2015	1500 m	PO (U12)
Benjamin	12 et 13 ans	2012 - 2013	3000 m	BE (U14)
Minime	14 et 15 ans	2010 - 2011	5000 m	MI (U16)
Cadet	16 et 17 ans	2008 - 2009	15 km	CA (U18)
Junior	18 et 19 ans	2006 - 2007	25 km	JU (U20)
Espoir	20 à 22 ans	2003 - 2005	Illimitée	ES (U23)
Senior	23 à 34 ans	1991 à 2002	Illimitée	SE
Master	+ 35 ans	1990 et avant	Illimitée	MA

ARTICLE 15 : Annulation en cas de force majeure :

Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure (Covid, alerte météo, neige, verglas) ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, les participants se verront reporter leur inscription sur le trail nocturne de décembre.

ARTICLE 16 : AUCUN REMBOURSEMENT:

Dans le cadre du Trail des îles, chaque participant s'inscrit moins de deux mois avant le trail (ouverture des inscriptions 8 semaines avant le trail) et ne pourra prétendre à aucun remboursement pour blessure, problèmes routiers ou indisponibilité professionnelle.

ARTICLE 17/ PROTOCOLE COVID:

Aucune restriction à ce jour d'édition du règlement.

Seule adresse pour obtenir des renseignements : csstrail62110@gmail.com